

L'agence commet une erreur, et se rembourse sur mes loyers

Par Libe
Bonjour à toutes et à tous,
L'agence commet une erreur qui a une conséquence de plusieurs dizaines de milliers d'euros, dont plusieurs milliers d'euros de loyers. Devant l'impossibilité de pouvoir nier, elle reconnaît l'erreur (ma question n'est pas là).
Elle commet une autre erreur en oubliant de prélever les frais de gestion sur le loyers perçus. Je leur dois donc une somme, toutefois beaucoup moins importante que ce qu'elle m'a fait perdre.
==> Ma question : Ont-ils le droit de se payer sur mes loyers perçus en les prélevant en totalité, alors que par leur erreur ils m'ont fait perdre des milliers d'euros de loyers dont je ne suis toujours pas indemnisés ?
Je suppose que oui, s'ils l'ont fait c'est qu'ils le peuvent.
Si une ou un juriste, ou personne d'expérience avait la possibilité de répondre, je les en remercie par avance.
Cordialement.
Par yapasdequoi
Bonjour, La réponse est dans le contrat que vous avez signé. Seul un tribunal peut obliger l'agence à vous indemniser du préjudice, tentez une approche amiable pour commencer. Selon le montant en jeu, un avocat est obligatoire ou pas.
Par Libe
Bonjour Yapasdequoi,
Merci pour votre intervention. Oui, à relire attentivement. Je vous rejoins, d'abord tenter une approche à l'amiable. Et s'ils refusent, je n'aurais pas le choix.
Bonne semaine à vous.
Par yapasdequoi
Avant de saisir le tribunal il faut de toute façon un courrier RAR sans résultat (refus ou non réponse)